



# Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

Ref: SCBD/SEL/ML/GD/54988

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA BIODIVERSITÉ  
PRÉSERVONS LA BIODIVERSITÉ DES TERRES ARIDES

**22 Mai  
2006**



**RÉALISONS L'OBJECTIF DE 2010!**

5 Juin 2006

## NOTIFICATION<sup>1</sup>

### **Objet: Décision VIII/12: Groupe spécial d'Experts Techniques qui se penchera sur le transfert de technologie et la coopération technique et scientifique: contribution envers le travail préparatoire**

Madame/Monsieur,

Par la présente, j'aimerais inviter les Conventions concernées et les organisations ou initiatives internationales intéressées à contribuer activement au travail du groupe spécial d'experts techniques qui se penchera sur le transfert de technologie et la coopération technique et scientifique, tel qu'établi par la décision VIII/12 de la Conférence des Parties.

Lors de sa huitième réunion, la Conférence des Parties, réunie à Curitiba, Brésil, a décidé (voir décision VIII/12, paragraphe 4) d'établir un groupe spécial d'experts techniques qui se penchera sur le transfert de technologie et la coopération technique et scientifique. Le mandat de ce groupe consistera à rassembler, analyser et recenser les outils, mécanismes, systèmes et initiatives existants propres à promouvoir l'application des articles 16 à 19, et de proposer des stratégies pour l'application pratique du programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération scientifique et technique, selon le mandat exposé au paragraphe 7 de la décision VII/29.

Au paragraphe 5 de cette même décision, la Conférence des Parties a invité « les Parties à soumettre au Secrétaire exécutif des propositions et options pour appliquer les mesures et mécanismes visant le transfert de technologie et la coopération (voir document UNEP/CBD/COP/8/19/Add.2), quatre mois au plus tard avant la réunion du Groupe spécial d'experts techniques ». Au paragraphe 6 de cette même décision, la Conférence des Parties a demandé au Secrétaire exécutif « d'examiner les avis communiqués et de transmettre les résultats de cette analyse, avec les propositions et avis des Parties, au Groupe spécial d'experts techniques en vue de l'aider dans sa tâche ».

Au paragraphe 8 de cette même décision, le Secrétaire exécutif est prié d'inviter les conventions et les organisations et initiatives internationales pertinentes à apporter leurs concours aux travaux proposés dans le paragraphe 4 ci-dessus.

<sup>1</sup> Cette traduction n'est pas officielle, c'est une courtoisie du Secrétariat

À l'attention de tous les représentants d'organisations et initiatives internationales intéressées, ainsi qu'aux Secrétariats de Conventions concernées



Les Conventions, les organisations et initiatives internationales qui seraient intéressées à soumettre des candidatures pour inclusion parmi les experts sélectionnés, à titre d'observateurs, sont invitées à soumettre le nom de leur représentant au Secrétariat, dans les meilleurs délais, mais **au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2006**. Les représentants d'organisations internationales ainsi que les experts sélectionnés seront invités à contribuer aux travaux préparatoires de l'atelier par voie de consultations électroniques.

L'atelier est prévu pour l'automne 2007. En accord avec l'échéancier mentionné au paragraphe 5 de la décision VIII/12, les conventions, les organisations et les initiatives internationales qui sont intéressées sont invitées à soumettre au Secrétaire exécutif, **au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2007**, des propositions et options pour appliquer les mesures et mécanismes visant le transfert de technologie et la coopération, telles que contenues dans le document UNEP/CBD/COP/8/19/Add.2.

Tel que requis par la décision VIII/12, le Secrétaire exécutif analysera les propositions qui lui auront été soumises et les soumettra au Groupe spécial d'experts techniques en vue de l'aider dans sa tâche. Enfin, la compilation de ces propositions sera annexée au rapport final du Groupe d'experts pour qu'il soit soumis à la neuvième réunion de la Conférence des Parties.

De plus amples informations seront disponibles à une date ultérieure sur la date et le lieu de cette réunion d'experts.

Je tiens à vous remercier d'avance pour votre aimable coopération.

Veillez agréer, Madame/Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

[original signé en anglais]

Ahmed Djoghlaif  
Secrétaire exécutif